
NOTE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE TASK FORCE AFLEG/FLEG

RESUME : Avec l'appui de l'agence de coopération allemande GTZ, l'UICN a organisé à l'initiative du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC du 30 novembre au 1^{er} Décembre au Cameroun à Bafoussam un atelier sur la mise en place de la Task Force AFLEG/ FLEFT pour l'élaboration d'un plan d'actions en cohérence avec l'exercice d'opérationnalisation du plan de convergence de la COMIFAC. Cet atelier a permis des avancées significatives dans le processus de la mise en place de la Task Force AFLEG/ FLEFT, à travers l'amendement des termes de référence initiaux de la Task Force, la définition des activités de cette Task Force sous-régionale à court et moyen terme, et l'identification des acteurs responsables de leur mise en œuvre. Cet atelier a également tracé la voie vers les prochaines étapes et notamment la formalisation de la Task Force, la définition de son mode de fonctionnement, et la sensibilisation des différents acteurs, notamment l'Etat, le secteur privé, et la société civile, sur l'existence de la Task Force. L'atelier a également recommandé l'analyse du Plan de convergence COMIFAC sous l'angle du processus AFLEG/FLEGT.

x x x

1. Contexte de la mise en place de la Task Force.

Les rapports mondiaux sur la situation des forêts dans le monde en général et en Afrique tropicale en particulier, produits par certaines organisations spécialisées sur l'environnement et les forêts à l'instar du Programme des Nations Unies sur l'Environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ont relevé qu'au regard des conséquences directes de l'exploitation illégale des ressources naturelles sur la nature et l'homme à savoir entres autres, la perte de l'habitat de la faune, la désertification, les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, l'urgence d'une action concertée en faveur de la promotion de la bonne gouvernance forestière et environnementale, est vivement souhaitée.

C'est dans ce contexte, que les Ministres africains en charge des forêts et de l'environnement, à l'instar de ceux du G8, ont fait de la surveillance de l'application des lois forestières et environnementales leur chemin de bataille.

En prélude à la conférence ministérielle AFLEG des 13 et 16 octobre 2003, les Ministres africains de l'environnement et des forêts, réunis à Brazzaville en juin 2002 ont fait un état des lieux de la problématique de l'exploitation illégale des ressources naturelles en vue de préparer la première ébauche de la Déclaration Ministérielle AFLEG.

La première conférence Ministérielle AFLEG s'est tenue du 13 au 16 octobre 2003 à Yaoundé au Cameroun. Elle a été marquée par l'adoption de la Déclaration Ministérielle AFLEG, texte de 30 articles dans lequel les Etats s'engagent entre autres à mettre en place une « Task Force sous-régionale et régionale AFLEG » qui aura pour mission principale de les appuyer dans le processus de l'application des législations forestières et de la gouvernance en Afrique.

Faisant suite à cette recommandation, un premier projet de termes de référence de la Task Force a été élaboré en octobre 2005 par l'Agence de facilitation de la CEFDHAC en collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

2. Déroulement de l'Atelier de Bafoussam.

2.1. Le présent atelier de Bafoussam, organisé du 30 Novembre au 1^{er} Décembre 2005 par l'UICN, à l'initiative du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et avec l'appui financier de la GTZ (projet d'appui à la COMIFAC), s'est fixé entre autres objectifs l'examen approfondi des termes de référence initiaux de la

Task Force et la définition de son plan d'action. Les participants à l'atelier étaient composés des représentants des organisations gouvernementales nationales, sous-régionales, de la société civile et des médias.

2.2. Les travaux se sont déroulés en plénière et de manière participative.

L'atelier a clairement mis en relief les attentes des participants autour des points suivants :

- La validation des TDR de la Task Force ;
- La définition des actions à court, moyen et long terme de la Task Force ;
- La définition des responsabilités des différentes parties prenantes ;
- L'élaboration d'un plan d'action de la Task Force ;
- La mise en cohérence effective du Plan de convergence COMIFAC avec le processus AFLEG/FLEGT ;
- La définition claire du mandat de la Task Force AFLEG.

3. Principaux résultats de l'Atelier

3.1. Amendement des Termes de Références (TDR) de la Task Force AFLEG/FLEGT

La version initiale des Termes de Références de la Task Force AFLEG/FLEGT élaborés par la COMIFAC, en concertation avec l'UICN à la suite d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, a fait l'objet d'un réexamen détaillé.

Ce réexamen a abouti à certains amendements significatifs et a abouti à une nouvelle version (fournie en annexe). Le mandat général de la Task Force a été reprécisé, et le mandat spécifique a été recentré autour de 11 points contre 12 initialement.

3.2. Examen et amendement de la composition de membres de la Task Force

A l'issue des échanges en plénière avec l'ensemble des participants, le souci de mettre en place une Task force sous-régionale opérationnelle, véritablement représentative des Etats de l'Afrique centrale, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement a mené à des modifications substantielles de la composition initiale de la Task Force sous-régionale qui est ainsi passée de 15 à 30 membres.

A cet égard, les participants ont recommandé, l'élaboration par la COMIFAC et la CEFDHAC, d'une note explicative sur les critères de choix des parties prenantes retenues comme membres de la Task Force.

3.3. Identification des responsabilités fonctionnelles des parties prenantes

Les résultats de cette réflexion a été synthétisé dans un tableau ou sont précisés :

- certaines activités à mener par la Task force sous-régionale à court, moyen et long terme ;
- les responsables ou les acteurs concernés par ces activités ;
- les délais de mise en œuvre de ces activités pour le court et moyen terme uniquement.

3.4. Identification des éléments liés au processus AFLEG/FLEGT dans le Plan de Convergence des responsabilités fonctionnelles des parties prenantes.

Faisant suite aux discussions en plénière, les participants ont recommandé le report de ce point et son renvoi pour examen par l'Agence de Facilitation de la CEFDHAC.

4. A l'issue de ce premier atelier sur la Task Force AFLEG/FLEGT, on retiendra en particulier les points suivants:

Cet atelier de Bafoussam a contribué à améliorer la compréhension à l'ensemble des parties prenantes sur le processus AFLEG/FLEGT.

Il a en outre permis des avancées significatives dans le processus en cours à travers l'amendement des termes de référence initiaux de la Task Force, la définition des activités de cette Task Force sous-régionale à court et moyen terme, et l'identification des acteurs responsables de leur mise en œuvre. Cet atelier a également tracé la voie vers les prochaines étapes et notamment la formalisation de la Task Force, la définition de son mode de fonctionnement, et la sensibilisation des différents acteurs, notamment l'Etat, le secteur privé, et la société civile, sur l'existence de la Task Force.

L'atelier a également recommandé à court terme l'analyse du Plan de convergence COMIFAC sous l'angle du processus AFLEG/FLEGT./.

TERMES DE REFERENCE DU TASKFORCE AFLEG/FLEGT
Version amendée

Contexte

Après la Conférence Ministérielle AFLEG qui a eu lieu à Yaoundé en octobre 2003, les parties prenantes du processus nourrissent des espoirs que la mise en œuvre effective de la Déclaration contribuerait à promouvoir les aspects liés à la bonne gouvernance dans la gestion durable des ressources forestières et l'application des lois forestières et fauniques dans les pays Africains.

Depuis la signature de la Déclaration, la plupart des pays de la sous-région ont initié des stratégies nationales visant le contrôle des produits forestiers et fauniques, l'application des lois forestière et la gouvernance environnementale.

Toutefois, malgré les efforts déployés par les pays grâce au soutien de certains partenaires comme l'UICN, WWF et DFID, les acteurs ont constaté que les actions concrètes visant à appliquer la Déclaration Ministérielle sont quasi absentes sur le terrain. Pourtant, les Etats signataires de la Déclaration Ministérielle d'octobre 2003 s'étaient engagés à « *œuvrer, par l'entremise de task forces sous-régionales et régionales, à l'application des législations forestières et la gouvernance. Ils avaient aussi invité des représentants du secteur privé et d'ONG à constituer des groupes consultatifs qui dispenseront une guidance aux task-forces régionales* ».

C'est pour cela qu'en étroite collaboration avec le Gouvernement gabonais et la COMIFAC, et avec le financement de la Banque mondiale, l'Intercoopération et l'UICN ont co-organisé une réunion sous-régionale sur le suivi du processus de l'AFLEG à Libreville du 13 au 14 juillet 2005. Durant cette réunion, les participants ont unanimement constaté certaines faiblesses dans le suivi du processus, notamment la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration Ministérielle. C'est d'ailleurs pour cela qu'une de leurs recommandations majeures était la mise en place d'un Task force représentative au sein de la CEFDHAC chargée spécifiquement du processus AFLEG. La CEFDHAC avait été mandatée de rédiger les TDR de ladite Task force.

Objet

La Task Force sous-régionale a pour mission de faciliter la mise en oeuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG et du Plan d'Action FLEGT de l'Union Européenne. Elle a entre autres missions de:

- 1- Mettre en place un cadre de suivi évaluation de la mise en œuvre du Processus AFLEG/FLEGT ;
- 2- Assurer l'échange d'expériences entre AFLEG/FLEGT ;
- 3- Faciliter la cohérence des interventions relatives à l'AFLEG/FLEGT ;
- 4- Inciter à la négociation des Accords Volontaires de Partenariats (AVP) entre les pays producteurs et consommateurs concernés par le processus AFLEG/FLEGT;
- 5- S'assurer de l'implication effective des Task Force nationaux dans la mise en œuvre des processus AFLEG/FLEGT ;
- 6- Inciter à l'élaboration, à la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans d'action nationaux AFLEG/FLEGT dans les pays d'Afrique centrale ;
- 7- Faciliter la coordination tripartite secteur privé/société civile/gouvernements dans la mise en œuvre des activités AFLEG/FLEGT;
- 8- Faciliter le renforcement des capacités des parties prenantes au processus AFLEG ;
- 9- Veiller à l'application des recommandations des différentes réunions AFLEG ;
- 10- Capitaliser les expériences novatrices de bonne gouvernance et de lutte contre l'exploitation illégale ;
- 11- Inciter à la mobilisation des ressources financières en faveur de l'AFLEG.

Résultats attendus

- Un cadre consultatif de la mise en œuvre des processus AFLEG/FLEGT est mise en place ;
- La cohérence des interventions entre les initiatives sous-régionales pertinentes (COMIFAC, CEFDHAC, OAB, ADIE, OCFSA) est effective ;
- Les Plans d'actions nationaux AFLEG sont finalisés et mis en œuvre ;
- Les stratégies de mobilisation des financements pour la mise en œuvre des activités AFLEG/FLEGT sont élaborées.

Composition

La Task force sous-régionale est composée de **30** membres :

- 1 représentant de la COMIFAC (1 représentant du Secrétariat Exécutif) ;
- 10 représentants des pays membres de la COMIFAC ;
- 1 représentant de la CEFDHAC (Coordination de la CEFDHAC) ;
- 1 représentant du réseau des parlementaires ;
- 5 représentants de la société civile : REFADD, REPALEAC, CED (2 autres à identifier);
- 2 représentants du secteur privé ;
- 3 représentants des organisations sous-régionales : OAB, OCFSA, RAPAC ;
- 7 représentants des partenaires au développement : GTZ, DFID, BM, Coopération française, CARPE, UICN, WWF.

Fonctionnement

Sous la coordination de la CEFDHAC, la Task force sous-régionale est un organe consultatif qui se réunit en marge des conférences statutaires de la CEFDHAC et/ou de la COMIFAC.